



Conseil,

Par la lettre que je me suis donné l'honneur de faire
à Son Al. Sammedy passé, je me promet que vous
aurer, insé que j'euſſe receu celle qu'il vous avoit
plū me faire le 29^{me} du passé. Je vous rends
gracez infini des sages avis qu'il vous plairat me
departir, & confesse d'ne m'estre jamais mal trouvée
de les avoir suivis. Devant que de les avoir receus
je m'estois r'advisé touchant le changement de mon logis.
& ayant entendu qu'il estoit creature d'un Prince qui
est désagréable à la France, celuy auſſras de qui ie
me pensois meure en prison, au lieu des dangers des
logis j'ay change de prison, pour ne me point exposer
à la mauvaife interpretation d'autrui de ces ellimis;
Pour le Rive, dont vous faites mention, ja^e croy que c'est
advertisſement pour l'avenir que vous me donner, plus toſt
qu'une reprise du passé, ne trouvant aucune habitude

Hug. 37.

en moy de me faire de ce mot là. voire je ne saache
de l'avoir jamais prononcée si ce n'est par inadvertance;
je suis si scrupuleux de me trouver en des compagnies
là où cette parole puisse venir à propos, que même
je ne ^{me} suis trouvé inquiet iug en aucun festin publicq
encore que j'aye par tout esté prié. non pas pour
equivocer ce mot là, que je n'ay jamais compris d'aucune
consequence: mais pour ne donner point de sujet
de mesdres des nos actions.

Au reste l'amitié

avec Mons. Henny n'est pas pour cela rompue, & je
ne pourrai pour l'occasion de procurer à Mons. Bannié
un antagoniste, non vulgaris nota^z. Je vous demande
pardon que je ^{me} suis osé écrire un peu sur cette affaire,
c'est pour vous ^{rendre} raison de ma vie, afin que je ^{ne puisse}
perdre la qualité

Conseil de

de Liége ce 25^{me}
J^ean 1792

Vostre tres humble & obéissant serviteur
GraanderLuyngs.

A Oudenaarde

Monsieur de Guikemir. r. Brux
Capell. v. Serre. de S. J.
à la Haye

